



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 21 juin 2018

Délibération n° 2018-34

. ****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Anne-Lyse Messenger – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint
Didier Barthélémi – Directeur Financier
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d’Ouvrage
Mohamed AMRI – Responsable unité financement de l’habitat de la DDTM du Gard

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**« TRAVAUX DU SIEGE DE LOGIS CEVENOLS »
DELIBERATION MODIFICATIVE DE PROGRAMME
Plan de financement**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2018-34 annexé et après en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l’opération « Réhabilitation des bureaux du siège de Logis Cévenols »
- Autorise le Directeur Général à :
 - signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l’opération,
 - solliciter les subventions, emprunts et garanties auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération, Ville, CDC, Banque Postale,...).

Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2018

Rapport n° 2018-34

Maîtrise d'ouvrage

« TRAVAUX DU SIEGE DE LOGIS CEVENOLS »
DELIBERATION MODIFICATIVE DE PROGRAMME
Plan de financement

Pièce(s) Annexe(s) : Délibérations n° 2017-18 et n° 2017-20 du 24 mars 2017

Par délibération n° 2017-18 en date du 24 mars 2017, le Conseil d'Administration a validé le nouveau programme de réhabilitation du siège de l'office, après les validations d'un programme antérieur en 2010 et 2011.

Par délibération n° 2017-20 en date du 24 mars 2017, le Conseil d'Administration a validé l'autorisation d'emprunt de 1 100 000,00 €.

Pour rappel, ce projet de réhabilitation complète du bâtiment du siège de Logis Cévenols – 433 quai de Bilina à Alès, a pour objectif de :

- Réduire les dépenses énergétiques et améliorer le confort d'usage
- Rendre accessible aux PMR l'ensemble des niveaux
- Redistribuer une partie des locaux pour améliorer le fonctionnement des services
- Reprendre l'ensemble des réseaux électriques, les menuiseries intérieures, l'ensemble des sols des faux-plafonds et reprendre les embellissements.

Suite au démarrage des travaux et aux aléas rencontrés en cours de chantier, le financement prévisionnel rattaché à cette opération doit être modifié pour intégrer les points suivants :

- Remplacement de la Ventilation Mécanique Contrôlée
- Reprises des installations électriques non conformes
- Modification du fonctionnement de l'ascenseur par rapport à ce qui était prévu dans l'appel d'offres
- Travaux d'équipement de la salle du conseil, non prévus à l'appel d'offres
- Prise en compte des sommes déjà engagées en phase étude, dans le cadre du projet antérieur.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TVA 20 %)

	INITIAL Délibération N°2017-18 du 24 mars 2017	MODIFIE du 31 mai 2018
<u>Dépenses</u>		
Honoraires	132 000 €	132 000 €
Travaux	1 320 000 €	1 812 000 €
Prix de Revient prévisionnel	1 452 000 €	1 944 000 €
<u>Recettes</u>		
Emprunts	1 100 000 €	1 100 000 €
Fonds Propres	352 000 €	844 000 €
TOTAL :	1 452 000 €	1 944 000 €

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération « Réhabilitation des bureaux du siège de Logis Cévenols »
- D'autoriser le Directeur Général à :
 - signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
 - solliciter les subventions, emprunts et garanties auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération, Ville, CDC, Banque Postale,...).



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 24 mars 2017

Délibération n° 2017-18

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Alain Pialat – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
Didier Barthélémi – Directeur Financier
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**Travaux de réhabilitation du siège
Délibération de Programme Modificative**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-18 annexé et après en avoir délibéré :

- Approuve la modification du programme de réhabilitation du siège de Logis Cévenols et son plan de financement.
- Autorise le Directeur Général :
 - . à signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
 - . à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération, Ville, CGLLS...).



Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA



Maîtrise d'ouvrage

Travaux de réhabilitation du siège
DELIBERATION MODIFICATIVE DE PROGRAMME

Pièce(s) Annexe(s) : Délibération 2011-65 du 16 novembre 2011 – plans aménagement

Par délibération 2011-65 du 16 novembre 2011, le Conseil d'Administration a approuvé l'opération de réhabilitation du siège de Logis Cévenols.

Le maître d'œuvre de l'opération n'ayant pas été à même de conduire les études à son terme, son marché a été résilié et un nouveau maître d'œuvre a du être désigné.

Cela a conduit à reprendre toute la réflexion sur le programme de travaux et la redistribution des locaux.

Le programme de travaux défini à ce jour a pour objectif de :

- Réduire les dépenses énergétiques et améliorer le confort d'usage avec :
 - La création d'une isolation par l'extérieur,
 - Le remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants,
 - Le remplacement du système de chauffage par une PAC air-air,
 - Le remplacement de l'ensemble du système d'éclairage par des panneaux LED.
- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des niveaux,
- Redistribuer une partie des locaux pour améliorer le fonctionnement des services
- Reprendre l'ensemble des réseaux électriques, les réseaux courant faibles, les menuiseries intérieures, l'ensemble des sols, créer des faux plafonds dans l'ensemble des locaux et rafraichir les embellissements.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TVA 20 %) :

Dépense :

Travaux Bâtiment :	1 100 000 € HT	1 320 000 € TTC
Honoraires :	110 000 € HT	132 000 € TTC

TOTAL : **1 210 000 € HT** **1 452 000 € TTC**

Recettes :

Emprunts :	1 100 000 €
Fonds Propres	352 000 €

TOTAL : **1 452 000 €**

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'approuver la modification du programme de réhabilitation du siège de Logis Cévenols et son plan de financement.

- D'autoriser le Directeur Général :

- à signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,

- à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération, Ville, CGLLS,...).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du : 16 novembre 2011

Délibération n° 2011-65

Étaient présents :

Administrateurs présents : Jacques Foulquier – Roger Mayali – Bernard Hillaire –
Antonia Carillo

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à M. Foulquier
Marc Bavard avec pouvoir à Mme Carillo
Jean-Claude Auribault avec pouvoir à M. Hillaire

Assistait à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général

Assistait également à la séance :

Bernard Giraud

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

SOUS-PREFECTURE d'ALES

24 NOV. 2011

COURRIER REÇU

« Travaux du siège, quai de Bilina et locaux de bureaux administratifs de proximité »
DELIBERATION DE PROGRAMME

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2011-65
ci-annexé et après en avoir délibéré :*

- Approuve l'opération de réhabilitation du siège et d'amélioration des locaux de bureaux
administratifs de proximité de Logis Cévenols.

- Autorise le Directeur Général à :

. Signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération.

. Rechercher auprès des différents partenaires de l'office et établissements bancaires tout
financement permettant de réduire l'apport en fonds propre sur l'opération.

Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA



Séance du 16 novembre 2011

Rapport n° 2011-65

Maitrise d'Ouvrage

**« Travaux du siège, quai de Bilina et locaux de bureaux administratifs de proximité »
DELIBERATION DE PROGRAMME**

L'examen des locaux du siège de Logis Cévenols met en évidence la nécessité d'y réaliser des travaux d'entretien, de remise aux normes vis-à-vis de la sécurité incendie et de l'accessibilité handicapés.

Après une première étude technique puis de relocalisation, il apparaît que la solution la plus économiquement acceptable, est de procéder à des travaux de réhabilitation.

Ceux-ci permettront :

- D'aménager et réutiliser les locaux de l'ancienne recette
- De reconfigurer le hall d'accueil et ainsi prendre en compte l'accessibilité des handicapés et l'amélioration des conditions de réception de nos locataires.
- De déplacer la salle du Conseil qui est inadaptée et non-conforme au plan de la sécurité.
- De revoir la distribution des rez-de-chaussée et 1^o étage pour améliorer le fonctionnement des services.
- De réaménager le niveau bas avec la création de bureaux et la sécurisation des archives.

Le programme de travaux comprend :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants.
- La redistribution intérieure des locaux.
- La réfection des installations de chauffage et ventilation.
- La réfection des installations électriques et courants faibles
- L'accessibilité handicapés (rampe extérieure, élévateurs et porte d'entrée automatiques)
- La réfection des embellissements.

De même, il apparaît que des travaux d'amélioration des locaux de bureaux administratifs de proximité sont à prévoir et peuvent être réalisés dans le même programme de travaux.

Le montant global de l'opération est estimé à 940 000 € HT et sera financé par fonds propres.

Il se décompose en :

MONTANT GLOBAL PREVISIONNEL (Estimations) :

HONORAIRES (HT) :

Maitrise d'œuvre	70 000 €
Contrôle technique	7 000 €
SPS	6 000 €
Diagnostics	2 000 €
Total Honoraires	85 000 €

TRAVAUX (HT) :

Travaux siège :	680 000 €
Travaux antennes :	150 000 €
Aléas – Imprévus 3%	25 000 €

TOTAL : 940 000 € HT

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'opération de réhabilitation du siège et d'amélioration des locaux de bureaux administratifs de proximité de Logis Cévenols

- D'autoriser le Directeur Général à :

- . Signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération.
- . Rechercher auprès des différents partenaires de l'office et établissements bancaires tout financement permettant de réduire l'apport en fonds propre sur l'opération.

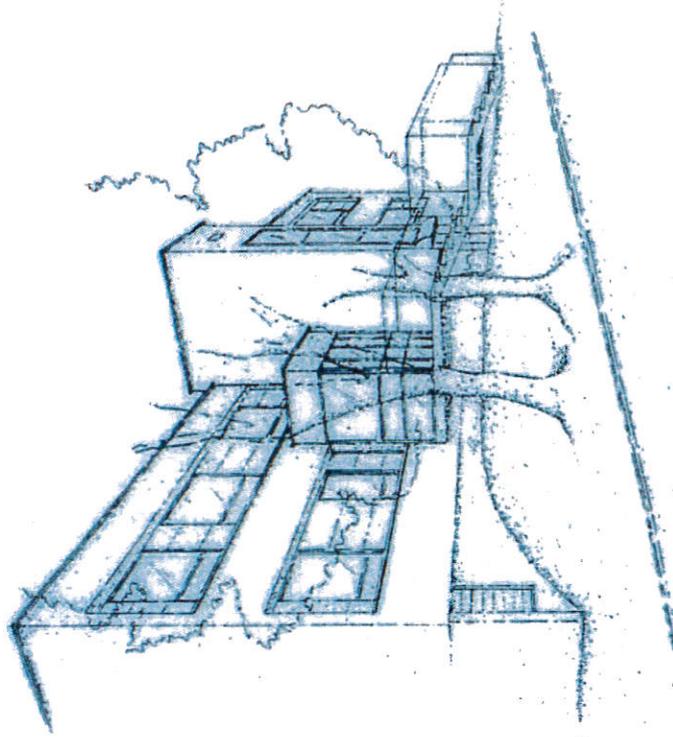
REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06

DOCUMENT GRAPHIQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

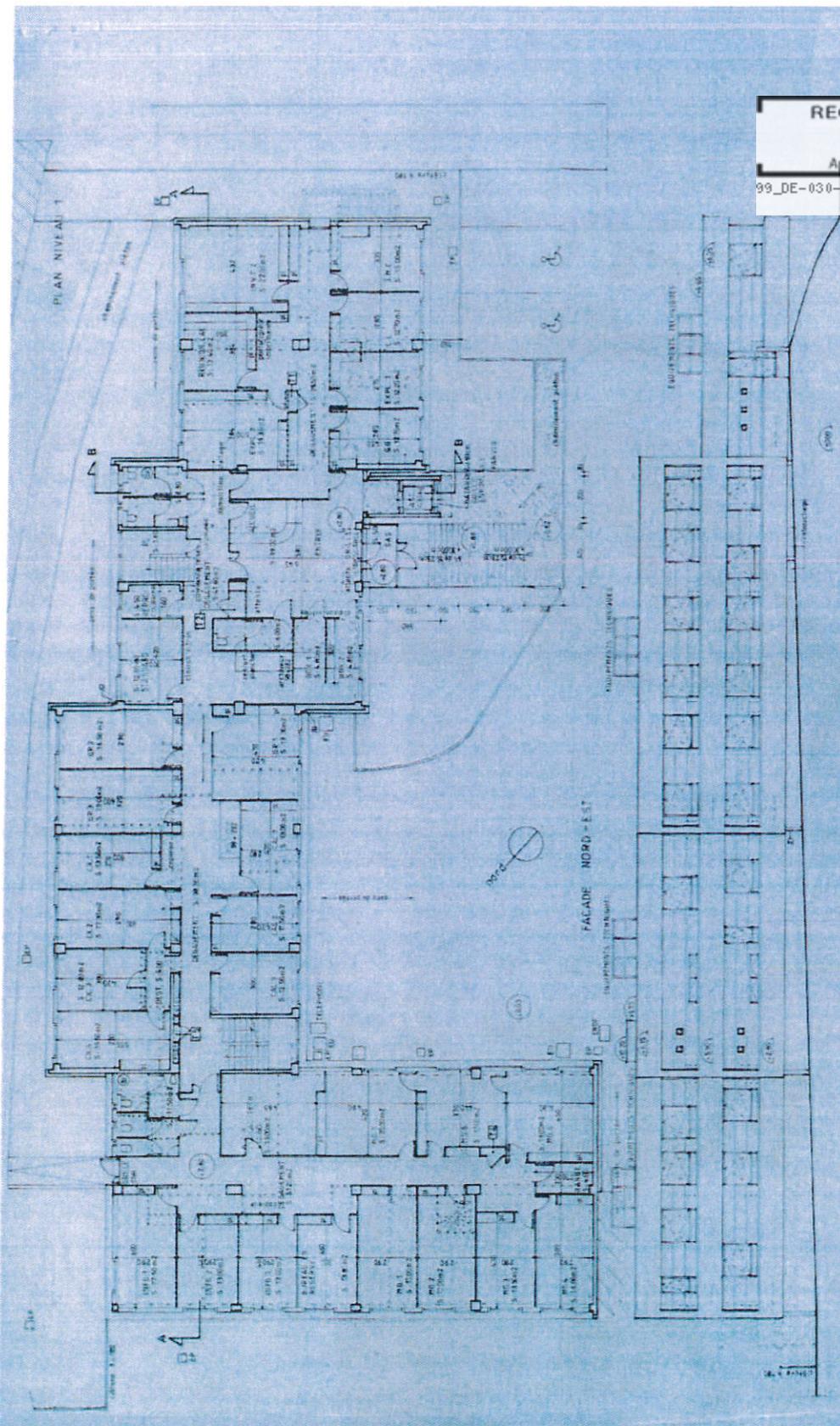
99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06



REHABILITATION
DES LOCAUX DU SIEGE DE
LOGIS CEVENOLS
à Alès (GARD)

ETAT PROJETE
PLAN NIVEAU UN
FACADE NORD EST

PHASE :	PROJET PROJETE
PLAN :	4
DEBUT :	JHW
DATE DE MISE A JOUR :	
MATRIEL TECHNIQUE :	
STATUT PROJET :	

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 24 mars 2017

Délibération n° 2017-20

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messager – Alain Pialat – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
Didier Barthélémi – Directeur Financier
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 100 000,00 €
consenti par la Banque Postale pour le financement de l'opération de
réhabilitation du siège administratif de Logis Cévenols –
433 quai de Bilina à Alès.**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-20
annexé et après en avoir délibéré :*

- Autorise le Directeur Général à signer auprès de la Banque Postale, un contrat de prêt de 1,1 M€ sur 10 ans à taux fixe de 0,97 % sans garantie et assorti d'une commission d'engagement de 0,10 %.
- Autorise le Directeur Général à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce contrat.



Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mars 2017

Rapport n° 2017-20

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 100 000,00 € consenti par la Banque Postale pour le financement de l'opération de réhabilitation du siège administratif de Logis Cévenols - 433 Quai de Bilina à Alès.

Pièce(s) Annexe(s) : Offre de prêt

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général des Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Banque Postale un contrat de prêt pour un montant total de 1 100 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Taux fixe : 0,97%,
- Garantie : Néant,
- Commissions d'engagement : 0,10%,
- Coût du Crédit sur 10 ans : 58 000,00 €.

Logis Cévenols a consulté les établissements bancaires Arkéa, Caisse d'Epargne, Crédit Foncier de France, Crédit Mutuel, La Banque Postale, LCL, pour connaître les conditions de prêts qui lui sont ouvertes pour un prêt sur 10 ans ou 15 ans en taux fixe et pour un montant de 1 100 000,00 €. Après analyse des différentes offres, il a été décidé de retenir la durée de 10 ans moins onéreuse, et correspondant globalement à la durée d'amortissement des travaux à réaliser.

Deux offres ressortent à des conditions très poches, celle de Arkéa (0,99%) et celle de la Banque postale (0,97%).

Dans le cadre du partenariat de longue durée tissé entre Logis Cévenols et la Banque Postale, et compte tenu que les conditions offertes sont les plus avantageuses, il est proposé de retenir la proposition de cette dernière.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer auprès de la Banque Postale, un contrat de prêt de 1,1 M€ sur 10 ans à taux fixe de 0,97%, sans garantie et assorti d'une commission d'engagement de 0,10%.
- D'autoriser le Directeur Général à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce contrat.



Paris, le 10 mars 2017

Affaire suivie par : Vincent NICLAS
Tél : 04 73 74 19 40
Fax : 08 10 36 88 55
Mail : vincent.niclas@labanquepostale.fr

LOGIS CEVENOLS
Monsieur Le Délégué Général
433 Quai de Bilina
30100 ALES

A l'attention de Monsieur Didier BARTHELEMI, Directeur Financier

Objet : Offre de financement

Monsieur Le Délégué Général,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de répondre favorablement à votre demande de financement à hauteur de 1 100 000,00 EUR dont vous trouverez ci-joint les principales caractéristiques :

Offre N° 1 : TAUX FIXE (LOF)

Les termes et conditions financières au verso de cette proposition sont valables pour une durée de 28 jours à compter de la date des présentes, soit jusqu'au 07 avril 2017.

Vous trouverez jointes à la présente offre les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2016-12 en vigueur à la date du présent envoi. Ces conditions générales étant néanmoins susceptibles d'évoluer, le contrat de prêt qui serait mis en place sera soumis à la version des conditions générales en vigueur au moment de son émission. Dès lors votre attention est appelée sur le fait que les conditions générales applicables à votre contrat de prêt devront être relues avec une attention toute particulière.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de l'offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Délégué Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Claude GAUTHIER
Directeur Commercial
Direction des Entreprises et du Développement
des Territoires

Pièces jointes : à titre indicatif

Annexe : Liste des pièces que vous serez amené à nous fournir en cas de contractualisation de l'opération.
Annexe : Modèle de délibération d'emprunt.

INFORMATIONS IMPORTANTES

• Le présent document est établi en fonction des informations que le client nous a communiquées et des besoins et des objectifs qu'il a exprimés

• Si un contrat de crédit devait être effectivement conclu entre La Banque Postale et le client suite à des discussions engagées du fait du présent document, seuls les termes et conditions de la documentation contractuelle conclue seront opposables aux parties. A toutes fins utiles, nous rappelons au client que tout engagement relatif à un crédit devra (i) être soumis préalablement à sa signature, à l'organe délibérant compétent pour approbation, (ii) le cas échéant, faire l'objet des décisions ou autorisations nécessaires en application de la loi et de la réglementation et (iii) être signé par une personne habilitée à cet effet par le client, faire l'objet (iv) d'une production par le client d'une documentation qui soit satisfaisante pour les deux parties et (v) de la réalisation préalable par le client de toutes les conditions suspensives et de la constitution des garanties demandées.

OFFRE DE FINANCEMENT N°1 A TAUX FIXE CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

- Prêteur : LA BANQUE POSTALE
- Emprunteur : LOGIS CEVENOLS
SIREN N°490 075 645
- Objet : Financement de travaux pour le siège social situé au 433 Quai de Bilina à ARLES (31)
- Montant du prêt : 1 100 000,00 EUR
- Durée du prêt : 10 ans
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt

Tranche obligatoire à Taux Fixe du 09/06/2017 au 15/06/2027

- Date de versement du prêt : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 09/06/2017, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,97 %
- Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle
- Amortissement : Échéances constantes
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Préavis : 50 jours calendaires
- Devise : EUR (Euro)
- Validité de l'offre : 28 jours calendaires maximum
- Signature du contrat : Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard le 01 juin 2017
- Garantie / Sûreté : Néant

- Conditions suspensives à la mise en place : Recueil de l'ensemble des pièces client en annexe

Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2016-12 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

Proposition valable jusqu'au 07/04/2017 – 23h59

Si vous êtes intéressé à poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 07/04/2017 à 23h59 en cochant la case ci-dessous. En cochant cette case, vous donnez ordre à La Banque Postale de formaliser et de vous adresser le Contrat de Financement.

Il est précisé :

- qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de Contrat de Financement ;
- que seule votre signature du Contrat de Financement vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du Contrat de Financement

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le Contrat de Financement en vigueur, qui comportera les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 1 100 000,00 EUR	Durée du prêt	: 10 ans
		Date de versement	: 09/06/2017

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 09/06/2017 AU 15/06/2027

Périodicité : Trimestrielle
 Mode d'amortissement : Échéances constantes
 Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,97 %
 Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	15/09/2017	1 100 000,00	26 221,12	2 845,33	29 066,45
2	15/12/2017	1 073 778,88	26 284,70	2 603,91	28 888,61
3	15/03/2018	1 047 494,18	26 348,44	2 540,17	28 888,61
4	15/06/2018	1 021 145,74	26 412,33	2 476,28	28 888,61
5	15/09/2018	994 733,41	26 476,38	2 412,23	28 888,61
6	15/12/2018	968 257,03	26 540,59	2 348,02	28 888,61
7	15/03/2019	941 716,44	26 604,95	2 283,66	28 888,61
8	15/06/2019	915 111,49	26 669,46	2 219,15	28 888,61
9	15/09/2019	888 442,03	26 734,14	2 154,47	28 888,61
10	15/12/2019	861 707,89	26 798,97	2 089,64	28 888,61
11	15/03/2020	834 908,92	26 863,96	2 024,65	28 888,61
12	15/06/2020	808 044,96	26 929,10	1 959,51	28 888,61
13	15/09/2020	781 115,86	26 994,40	1 894,21	28 888,61
14	15/12/2020	754 121,46	27 059,87	1 828,74	28 888,61
15	15/03/2021	727 061,59	27 125,49	1 763,12	28 888,61
16	15/06/2021	699 936,10	27 191,26	1 697,35	28 888,61
17	15/09/2021	672 744,84	27 257,20	1 631,41	28 888,61
18	15/12/2021	645 487,64	27 323,30	1 565,31	28 888,61
19	15/03/2022	618 164,34	27 389,56	1 499,05	28 888,61
20	15/06/2022	590 774,78	27 455,98	1 432,63	28 888,61
21	15/09/2022	563 318,80	27 522,56	1 366,05	28 888,61
22	15/12/2022	535 796,24	27 589,30	1 299,31	28 888,61
23	15/03/2023	508 206,94	27 656,21	1 232,40	28 888,61
24	15/06/2023	480 550,73	27 723,27	1 165,34	28 888,61
25	15/09/2023	452 827,46	27 790,50	1 098,11	28 888,61

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
26	15/12/2023	425 036,96	27 857,90	1 030,71	28 888,61
27	15/03/2024	397 179,06	27 925,45	963,16	28 888,61
28	15/06/2024	369 253,61	27 993,17	895,44	28 888,61
29	15/09/2024	341 260,44	28 061,05	827,56	28 888,61
30	15/12/2024	313 199,39	28 129,10	759,51	28 888,61
31	15/03/2025	285 070,29	28 197,31	691,30	28 888,61
32	15/06/2025	256 872,98	28 265,69	622,92	28 888,61
33	15/09/2025	228 607,29	28 334,24	554,37	28 888,61
34	15/12/2025	200 273,05	28 402,95	485,66	28 888,61
35	15/03/2026	171 870,10	28 471,83	416,78	28 888,61
36	15/06/2026	143 398,27	28 540,87	347,74	28 888,61
37	15/09/2026	114 857,40	28 610,08	278,53	28 888,61
38	15/12/2026	86 247,32	28 679,46	209,15	28 888,61
39	15/03/2027	57 567,86	28 749,01	139,60	28 888,61
40	15/06/2027	28 818,85	28 818,85	69,76	28 888,61
TOTAL		1 100 000,00	55 722,24	1 155 722,24	

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

ANNEXE

Liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et LOGIS CEVENOLS sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à nous fournir au plus tard à la date limite de retour du contrat.

- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature ;
- Une copie certifiée conforme de la délibération ou décision préalable d'emprunt rendue exécutoire et transmise au contrôle de légalité, autorisant le recours au présent prêt ;
- Un extrait certifié conforme du registre des délibérations ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions ;
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale ;
- Le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la ressource en faveur de l'emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le prêteur.

Ces pièces devront être envoyées à l'adresse suivante :

La Banque Postale, CP X 215, 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 6

ANNEXE TRAME* DE DÉLIBÉRATION D'EMPRUNT TAUX FIXE SANS PHASE DE MOBILISATION

L'an , le , à ... heures

Le (La) (désignation de l'organe délibérant), légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. (Mme)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

EXCUSÉS :

Le quorum étant atteint, le (la) (désignation de l'organe délibérant), peut délibérer.

M. (Mme) est élu(e) secrétaire de séance.

M. (Mme) rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 100 000,00 EUR.

Le (La) (désignation de l'organe délibérant) après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-SPL-2016-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 1 100 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : Financement de travaux pour le siège social situé au 433 Quai de Bilina à ARLES (31)

Tranche obligatoire à taux fixe du 09/06/2017 au 15/06/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 100 000,00 EUR

Versement des fonds : 1 100 000,00 EUR versés avant la date limite du 09/06/2017

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,97 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité Trimestrielle

Mode d'amortissement : Échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour copie certifiée conforme à l'original
A , le
(cachet, nom et qualité du signataire)

* Cette trame de délibération a pour objet de rappeler les principales caractéristiques du contrat de prêt.